



**PLAUDREN**  
DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE VANNES  
COMMUNE DE PLAUDREN

## **COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du mardi 14 septembre 2021**

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué en date du neuf septembre, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

L'appel est effectué et le quorum est constaté.

Le procès-verbal du conseil municipal du mardi 13 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

**Présents (16)** : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme DREANO Françoise, Mme GEORGES Régine, Mme ROCHER Gwladys, Mme EVENO Joëlle, M. DENIS Jean-Marc, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. FERIR Michaël, M. LORIC Stéphane, Mme LORIC Martine, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. GUILLEVIC Erwan, M. BURBAN Thierry

**Absents excusés (2)** : M. BROHAN Guénaël (ayant donné pouvoir à M. GUILLEVIC Erwan), Mme DANIEL Cécile (ayant donnée pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

**Secrétaire de séance** : Mme GILLET Aurélie

**Présents : 16**

**Votants : 18**

### **Délibération n°2021/09/14-001 – Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Patrick GAVAUD, par courrier du 23 août 2021, adressé à Monsieur le Préfet du Morbihan, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération n°2020/05/23-002 fixant à cinq le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020/05/23-003 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 25 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire au premier adjoint concernant les domaines de l'urbanisme, de la communication et de la culture,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 30 août 2021 par Monsieur le préfet par courrier reçu le 31 août 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le sixième rang (cinquième adjoint),
- Procède à la désignation de l'adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue,

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. FERIR Michaël et Mme LOUIS Lydia

Après un appel à la candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Est candidat : M. DENIS Jean-Marc

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

M. DENIS Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (unanimité), est désigné en qualité de cinquième adjoint au maire de PLAUDREN et immédiatement installé.

*M. DENIS Jean-Marc remercie l'ensemble du conseil municipal et indique qu'il aura à cœur de mener les différents projets pour la commune et les administrés de Plaudren.*

*Mme le Maire remercie M. DENIS Jean-Marc pour son implication et ses compétences techniques qui profiteront à la commune de Plaudren.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Mme le Maire indique que 3 élus seront présents à la virade de l'espoir le 26 septembre à Colpo.*

*L'ensemble du conseil municipal valide que les prochains conseils municipaux se dérouleront le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 20h00.*

**Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 28 septembre 2021 à 20h00.**

**La séance est levée à 21h30.**

**La secrétaire de séance**

Aurélie GILLET



**Le Maire**

Nathalie LE LUHERNE

